

FORMATION DES MEMBRES ÉLUS DU CSE

Entreprise de plus de 50 salariés

Pour tout connaître du fonctionnement et des moyens d'action du CSE



DUREE

3 jours – 21 heures

OBJECTIFS

- Connaître les moyens dont disposent les membres du CSE pour exercer efficacement leur mandat
- Appréhender les aménagements applicables à cette nouvelle instance
- Maîtriser la transition entre les instances séparées et le nouveau Comité Economique et Social

POUR QUI

- Membres élus du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative. Alternance d'apports théoriques avec études de cas, mises en situation, projection de films et jeux pédagogiques. Exercices pratiques et mises en situation pour faire la synthèse des thèmes traités.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par une consultante, formatrice professionnelle pour adultes, justifiant d'une expertise significative en ressources humaines, relations sociales, droit social, santé, sécurité et conditions de travail doublée d'une solide expérience en face-à-face pédagogique et habilitée par arrêté préfectoral pour dispenser la formation à destination des CE et des CHSCT.

EVALUATION

Evaluations formatives : exercices, QCM, questions/réponses
Feuille d'évaluation afin de mesurer la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement et de la prestation du formateur.

VALIDATION

Attestation de formation

PROGRAMME

I. MISE EN PLACE DU CSE

- Nombre de membres, heures de délégation, durée des mandats, cumul quelles évolutions ?
- CSE à la carte : que peut-on négocier à l'occasion de la mise en place du CSE ?

⇒ **Quiz interactif** : comment transférer les biens de l'ancienne instance vers le CSE ?

II. LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Un président qui peut se faire assister de 3 personnes
- Combien de titulaires et de suppléants ? Élus pour combien de temps ?
- Bureau du CSE (secrétaire, trésorier...)
- Quid du représentant de proximité ?
- Qui sont les autres membres de droit ?
- Responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres
- Assurance du CSE
- Obligation de discrétion : que peut-on communiquer ou non aux salariés ?

III. LES MOYENS DU CSE

- Budgets : importantes évolutions issues de la réforme par ordonnances en matière de budget de fonctionnement et des activités sociales et culturelles (modalités de calcul ...)
- Formation : distinguer les budgets formation au titre des missions économiques de celles au titre des missions santé et sécurité
- Heures de délégation : nombre, nouvelles possibilités de partage et de report
- Liberté de déplacement pour pouvoir exercer son mandat
- Local du CSE
- Règlement intérieur

⇒ **Quiz interactif** : règlement intérieur, que peut-on mettre ?

IV. L'ORGANISATION DES REUNIONS DU CSE

- Combien de réunions ordinaires par an ?
- Réunions extraordinaires (économiques, sociales, santé-sécurité) : périodicité, déroulement, votes ...
- Les modalités d'établissement de l'ordre du jour
- L'élaboration du procès-verbal

⇒ **Exercice** : mise en pratique de l'élaboration de l'ordre du jour et PV.

V. LES COMMISSIONS DU CSE

- Focus sur la nouvelle commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT) : composition, fonctionnement, missions ...
- Accord de mise en place de la CSSCT
- Autres commissions : logement, égalité professionnelle, formation

VI. LES MISSIONS DU CSE EN MATIERE ECONOMIQUE ET SOCIALE

- La BDES
- Gérer l'évolution économique et financière de l'entreprise
- Organisation du travail et formation professionnelle
- Se prémunir de tout risque de redressement URSSAF
- Consultations du CSE en matière économique et sociale
- Droit à l'expertise (désignation de l'expert, financement, contestation...)
- Droit d'alerte en matière économique
- Élaborer une bonne politique sociale et culturelle



DUREE

3 jours – 21 heures

OBJECTIFS

- Connaître les moyens dont disposent les membres du CSE pour exercer efficacement leur mandat
- Appréhender les aménagements applicables à cette nouvelle instance
- Maîtriser la transition entre les instances séparées et le nouveau Comité Economique et Social

POUR QUI

- Membres élus du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative. Alternance d'apports théoriques avec études de cas, mises en situation, projection de films et jeux pédagogiques. Exercices pratiques et mises en situation pour faire la synthèse des thèmes traités.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par une consultante, formatrice professionnelle pour adultes, justifiant d'une expertise significative en ressources humaines, relations sociales, droit social, santé, sécurité et conditions de travail doublée d'une solide expérience en face-à-face pédagogique et habilitée par arrêté préfectoral pour dispenser la formation à destination des CE et des CHSCT.

EVALUATION

Evaluations formatives : exercices, QCM, questions/réponses
Feuille d'évaluation afin de mesurer la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement et de la prestation du formateur.

LIVRABLES

Support de cours dématérialisé

VALIDATION

Attestation de formation

PROGRAMME (SUITE)

VII. LES MISSIONS DU CSE EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

- Acteur en matière de prévention
- Consultations du CSE en matière de santé et de sécurité
- Enquêtes et inspections du CSE (accident du travail, maladie professionnelle, ...)
- Droit à l'expertise (désignation de l'expert, financement, contestation...)
- Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent

⇒ **Exercice pratique** : à partir d'un cas concret, identification des actions que le CSE pourrait mettre en œuvre.

VIII. MISSIONS DU CSE EN MATIERE DE NEGOCIATION DES ACCORDS

- Quels accords d'entreprise ? focus sur les accords dérogatoires
- Que négocier ?
- Référendum

⇒ **Exercice** : élaboration d'un tableau reprenant les différentes possibilités en matière de négociation.

IX. COMMUNIQUER AVEC LES SALARIES

- Affichage, internet, intranet, tracts, forum. ... : quid de leurs limites ?
- Permanence du CSE, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel ... : informer et écouter
- Frais de communication : quel budget utiliser ?

X. PROTECTIONS DES MEMBRES DU CSE

- Protection des membres du CSE : étendue et limites
- Délit d'entrave : les contours

⇒ **Exercice de synthèse** : simuler une réunion de CSE à partir d'un ordre du jour et du cas concret d'une entreprise.

LES PLUS PEDAGOGIQUES

- Formation /action permettant une application immédiate
- Service Après Formation pendant 3 mois



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com